



## **Extension de la Protection Sociale aux acteurs de l'économie informelle au Mali**

---

Rapport de recherche – CARES MALI

## Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	4
REMERCIEMENTS .....	5
RESUME.....	6
INTRODUCTION.....	7
▪ Les objectifs de la recherche .....	7
SECTION I : APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	9
1.1. Phase préparatoire .....	9
1.2. Revue documentaire .....	9
1.3. Enquêtes de terrain : .....	9
1.4. Échantillonnage .....	10
1.5. Collecte des données.....	10
1.6. Traitement et analyse des données .....	10
1.7. Limites de la recherche .....	10
SECTION II : CONTRAINTES MAJEURES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE AU MALI.....	12
SECTION III : L'ETAT DES LIEUX DES MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE DANS LE SECTEUR INFORMEL AU MALI.....	12
▪ Concernant le régime d'Assurance Maladie Obligatoire :.....	14
▪ Concernant les organisations mutualistes : .....	14
▪ Concernant l'Assurance Volontaire de l'INPS :.....	15
SECTION IV : LES PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	16
LES DEFIS LIES A L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE ET LA PROMOTION DE L'EMPLOI DECENT DANS L'ECONOMIE INFORMELLE AU MALI ; .....	17
▪ Indicateurs quantitatifs de la situation de couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle .....	17
- <b>De l'information sur les mécanismes existant de PS</b> .....	18
SECTION V : LES STRATEGIES SYNDICALES POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE AUX ACTEURS L'ECONOMIE INFORMELLE AU MALI .....	21

Axe 1 : Plaidoyer pour la mise en œuvre de réformes institutionnelles cohérentes et inclusives en matière de protection sociale .....	22
Axe 2 : Renforcement des capacités des syndicats des travailleurs (CARES) en matière de surveillance et de contrôle des mécanismes de protection sociale, notamment les structures en charge de la PS au Mali .....	22
Axe 3 : Développement des programmes de l’emploi et de l’employabilité des travailleurs de l’économie informelle .....	22
Axe 4 : Plaidoyer pour l’amélioration du climat des affaires et facilitation des mesures de création des entreprises formelles ayant accès à la PS .....	23
- Axe 5 : Identification des pistes de financement solides pour soutenir le processus d’extension de la protection sociale dans l’économie informelle au Mali .....	24
CONCLUSION .....	25
BIBLIOGRAPHIE .....	27
ANNEXES .....	28

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CARES	Comités d'Analyse et de Recherche Syndicale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CSI/Afrique	Confédération Syndicale Internationale / Afrique
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSTM	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre (travaux à)
INPS	Institut Nationale de Prévoyance Sociale
ODD	Objectifs du Développement Durable
OGD	Organisme Gestionnaire Délégué
OIT	Organisation Internationale du travail
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PS	Protection Sociale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
SAER-Emploi	Société Africaine d'Études et de Réalisations
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
UTM	Union Technique de la Mutualité malienne

## REMERCIEMENTS

La réalisation du présent rapport de recherche sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel est l'occasion pour le CARES Mali d'adresser ses vifs remerciements à toutes celles et tous ceux qui l'ont accompagné tout au long de ce processus.

Ces remerciements s'adressent notamment à :

- La CSI/Afrique, la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) /Institut Belleville pour leurs appuis techniques et financiers ;
- La Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) et l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) pour leur accompagnement constant ;

Nous tenons particulièrement à remercier Monsieur Kouglo LAWSON-BODY et Madame AISSI Elodie pour leurs contributions significatives à l'amélioration de la qualité du rapport de recherche.

## RESUME

L'économie informelle au Mali est un phénomène ancien qui a aujourd'hui une grande place dans l'économie nationale avec 96,4%<sup>1</sup> des actifs occupés. Si sa part est difficilement quantifiable économiquement, et probablement sous-estimée, elle varie selon les estimations autour de 40%, voire 60% du PIB. Il est de plus en plus préoccupant que l'économie informelle représente une part considérable et croissante de l'ensemble de l'activité économique au Mali.

Le présent document de recherche porte sur l'extension de la Protection Sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans le District de Bamako et la région de Sikasso. Pour mener à bien ce travail, nous allons d'abord faire une analyse descriptive portant sur le secteur informel et son évolution au Mali, son ampleur suivant les différentes caractéristiques des individus qui y travaillent et leur besoin en protection sociale.

Le secteur informel et l'emploi informel sont des variantes du marché du travail qui est en pleine évolution au Mali. Ce problème affecte particulièrement les femmes, les jeunes et, s'agissant du milieu institutionnel, le secteur informel qui, à lui seul, abrite plus de 95% des actifs occupés.

Le Gouvernement du Mali, avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers, s'est engagé dans un processus de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale à travers différents plans d'actions nationaux d'extension de la protection sociale (Plan d'Action 2005 – 2009, Plan d'Action 2011 – 2015 et Plan d'Action 2016 – 2018) afin d'assurer progressivement la protection sociale en général et de la couverture du risque maladie en particulier pour toute la population. C'est dans cette optique qu'a été engagée une réforme des mécanismes de couverture du risque maladie, avec la création du Régime d'assistance médicale (RAMED) et de l'Assurance maladie obligatoire (AMO).

Comment ces mécanismes de couverture sociale profitent aux travailleurs de l'économie informelle et comment pourrions-nous faire des propositions pour que la lutte contre la pauvreté dans notre pays puisse passer fondamentalement par l'investissement dans le capital humain, car la première ressource d'un pays c'est avant tout le développement de son potentiel humain. Ce potentiel ne pourra s'affirmer que dans un contexte décent. C'est en cela que le Pacte Mondial pour l'Emploi de l'OIT, en appelle à une action mondiale coordonnée afin de maximiser l'impact positif des mesures politiques en faveur de l'emploi et des entreprises durables dans le monde entier.

Rappelons aussi que la protection sociale est pour le CREDD et les ODD un levier privilégié de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le CREDD, souligne la transversalité des questions de protection sociale et d'emploi. Il marque également l'engagement de l'Etat pour une action volontaire en matière de renforcement et d'extension de la protection sociale pour tous.

---

<sup>1</sup>Rapport d'analyse situationnelle Marché du travail, 2015

## INTRODUCTION

La protection sociale est un droit reconnu par plusieurs instruments et textes juridiques internationaux et nationaux, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, la Charte de l'Union Africaine, l'Agenda 2030 des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ainsi que plusieurs conventions et recommandations de l'OIT, en particulier la **C102** sur les normes nationales minimales de sécurité sociale et la **Recommandation 202** sur les socles de protection sociale.

Dans le cadre de son plan stratégique 2016-2019, la CSI-Afrique avec le concours de la CFDT, s'est engagée dans le cadre d'une seconde phase du projet « *Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique* », pour une période de trois ans, de juillet 2016 à juin 2019. Cette seconde phase se situe dans la continuité du projet, qui depuis 2012, a permis la mise en place des Comités d'Analyse et de Recherche Syndicale (CARES) dans 8 pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Mali.

Parmi les trois axes thématiques prioritaires définis par les CARES – pays dans le cadre du plan d'action 2016 – 2019 figure la ***Protection sociale dans l'économie informelle***.

Aussi pour mieux adresser les thématiques retenues, des activités ont été proposées, notamment des séminaires de formation, des campagnes de sensibilisation, des plaidoyers et des recherches.

C'est dans le cadre de ce dernier volet que le CARES - Mali, à l'instar d'autres CARES –pays, a initié la présente recherche sur l'Extension de la Protection Sociale aux acteurs de l'économie informelle au Mali.

### ▪ **Les objectifs de la recherche**

#### ○ **Objectif général :**

L'objectif général de cette recherche est de mettre à la disposition des syndicats maliens (UNTM et CSTM) un rapport de recherche en vue de contribuer à étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle au Mali

#### ○ **Objectifs spécifiques :**

De façon spécifique cette recherche entend répondre à diverses problématiques avec pour objectifs spécifiques de :

- Faire l'état des lieux des mécanismes de protection sociale dans le secteur informel au Mali ;
- Identifier les défis liés à l'extension de la protection sociale et la promotion de l'emploi décent dans l'économie informelle au Mali ;

- Explorer les pistes de financement possibles pour soutenir le processus d'extension de la protection sociale dans l'économie informelle au Mali ;
- Identifier les stratégies syndicales pour l'extension de la protection sociale aux acteurs l'économie informelle au Mali.

- **A qui s'adresse cette recherche ?**

Ce document de recherche s'adresse à tous et toutes ceux qui participent activement à l'amélioration du bien-être des travailleurs de l'économie informelle.

- **Comment utiliser cette recherche ?**

Plusieurs principes de base doivent être pris en compte lors de l'utilisation de cette recherche :

- ❖ **Flexibilité** : la recherche propose des principes directeurs, comme le fait de commencer à l'échelle nationale ; il convient cependant de l'utiliser de manière souple, en l'adaptant aux contextes et aux perspectives du développement de la PS au Mali ;
- ❖ **Caractère participatif** : la recherche repose sur l'observation, l'écoute, l'investigation l'enquête et l'analyse. Les enquêtés s'attendent à un feedback suite à ce travail.
- ❖ **Respect** : il est important de signaler que ce travail s'est passé de façon volontaire de la part des enquêtés qui ont répondu de façon totalement libre aux questions et entretiens, dans un esprit de respect mutuel.

Le présent rapport de recherche s'articule autour de cinq (05) sections à savoir :

Section I : L'approche méthodologique ;

Section II : Les contraintes majeures en matière de protection sociale au Mali ;

Section III : L'état des lieux de l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle au Mali ;

Section IV : Les principaux résultats de la recherche

Section V : Les stratégies syndicales pour l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle.



## **SECTION I : APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **1.1. Phase préparatoire**

L'équipe de CARES a tenu en son sein une réunion dans le cadre de la validation et du cadrage méthodologique pour la conduite de la recherche.

### **1.2. Revue documentaire**

La revue documentaire a consisté à examiner les documents stratégiques du pays, les rapports d'étude et tout autre document en rapport avec l'emploi informel et la protection sociale au Mali et ailleurs. Les documents examinés sont relatifs, entre autres, à :

- Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la protection sociale ;
- Politiques et cadres de l'emploi au Mali et principalement l'emploi informel, le secteur informel ;
- Les documents nationaux sur le contexte macro-économique du Mali ;
- L'analyse des sources et mécanismes de financement des projets pour la protection sociale;
- Les documents de base du CARES;
- Les documents disponibles sur la protection sociale.

### **1.3. Enquêtes de terrain :**

Pour mener à bien les enquêtes, l'équipe CARES a élaboré deux types d'outils, à savoir un questionnaire et un guide d'entretien.

Les investigations ont consisté à :

- Identifier et connaître les acteurs, les secteurs et les entreprises créateurs d'emploi informel dans les zones ciblées par la recherche ;
- Mettre en relief les contraintes liées au financement, à la mise en œuvre et à la gestion des projets et programmes de PS ;
- Déterminer les besoins des populations cibles en matière de PS;
- Analyser les possibilités d'extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle à Bamako et Sikasso;
- Recueillir les avis des acteurs sur la question, notamment les PTF et les responsables des structures en charge de la PS au Mali;
- Recueillir des idées de projets syndicaux pour l'extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle.

#### **1.4. Échantillonnage**

Au total, 540 travailleurs de l'économie informelle, dont 50% de femmes et de jeunes sans emploi (y compris des travailleurs déplacés du Nord du Mali) ont été enquêtés dans les 6 communes du District de Bamako et la région de Sikasso.

Le District de Bamako a fourni le plus gros de l'échantillon : 70%

#### **1.5. Collecte des données**

Les enquêtes ont été menées par des membres du CARES formés aux techniques et outils d'enquêtes.

La méthode utilisée a été celle des quotas, dans des conditions aussi proches que possible de la représentativité.

#### **1.6. Traitement et analyse des données**

La revue documentaire a permis de capitaliser et de synthétiser des informations précieuses sur l'emploi informel et la PS.

Au terme des travaux de terrain, les questionnaires contrôlés et validés par l'équipe CARES ont fait l'objet d'un traitement informatique. Les données ont ainsi pu être analysées et interprétées pour produire le présent rapport.

#### **1.7. Limites de la recherche**

Les limites de l'étude se situent à six niveaux :

- a. La non maîtrise des données statistiques sur la catégorie des travailleurs de l'économie informelle et la PS (citadins et ruraux, diplômés ou sans diplômes). Ceci pose évidemment la question de la représentativité de l'échantillon enquêté à l'échelle nationale.
- b. La situation d'insécurité et de pauvreté des enquêtés;
- c. L'analphabétisme des enquêtés;
- d. Leur désintérêt pour la problématique;
- e. Le temps imparti à l'enquête, qui s'est avéré assez court;
- f. La faible couverture géographique de l'étude qui n'a concerné que deux localités (Bamako et Sikasso), ce qui pose également un problème d'extrapolation de ses résultats à l'échelle nationale.

#### **1.8. Difficultés rencontrées**

La collecte des données de terrain s'est bien déroulée dans l'ensemble.

Certaines populations cibles, notamment celles de Sikasso et une partie de Bamako étaient vivement intéressées. Certains étaient même impatients de rencontrer les enquêteurs comme s'ils espéraient décrocher une solution toute faite liée au manque de PS à l'issue de l'enquête. Il a fallu leur expliquer qu'il s'agissait bien d'une enquête et non d'un recensement.

La principale difficulté rencontrée est à situer du côté des Institutions et Organismes, comme l'UNICEF et la Banque Mondiale. En effet, presque partout, les enquêteurs ont dû repasser plusieurs fois, des jours durant, au niveau de ces institutions dont les responsables souhaitaient au préalable prendre connaissance du contenu du questionnaire avant de le remplir. Cela, d'autant plus que beaucoup d'entre eux n'auraient pas été informés de l'enquête.

Cette difficulté a néanmoins pu être surmontée grâce à la persévérance et à la patience des équipes de terrain.

- **Concernant le Régime d'Assistance Médicale, les faiblesses pourraient se résumer autour des facteurs suivants :**
  - les difficultés de communication avec les bénéficiaires (diversité des langues nationales, analphabétisme, peu d'accès à la télévision et à la radio, etc.) en direction du groupe cible qui semble ignorer l'existence de ce régime;
  - l'insuffisance de communication en direction de ses partenaires : les Structures de santé conventionnées et les Collectivités Territoriales ;
  - l'inexistence d'outils modernes de gestion tels que : plan de développement, plan d'action, tableau de bord ;
  - les chevauchements et/ou conflits de compétence résultant des disparités des textes législatifs et réglementaires, qui risquent d'handicaper l'édification des liens de partenariat indispensables entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du RAMED ;
  - les imprécisions dans la définition des rôles des acteurs sur le terrain (les travaux d'identification et de recensement des indigents resteront en souffrance par manque de financement) ;
  - la non mobilisation, par les collectivités territoriales, de leurs contributions (15%) ainsi que le prévoient les textes.

## **SECTION II : CONTRAINTES MAJEURES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE AU MALI**

Le combat contre la pauvreté au Mali passe nécessairement par l'encadrement du secteur informel. Il ne s'agit pas seulement de prôner la « légalité » pure et simple, faire du secteur informel le moteur de développement sachant que ce secteur constitue le premier employeur au Mali. La protection sociale est un droit consacré par plusieurs instruments internationaux et régionaux dont les principaux ont été évoqués plus haut.

Cependant, force est de reconnaître que les systèmes de protection sociale restent confrontés dans plusieurs pays dont le Mali, à des contraintes majeures qui sont entre autres :

- la faible couverture des travailleurs du secteur formel (en général entre 10 et 20%) ;
- la non couverture des travailleurs du secteur informel et agricole ;
- les coûts administratifs élevés dans la gestion ;
- la faible qualité des prestations fournies aux bénéficiaires ;
- le difficile voire mauvais ciblage des programmes et des bénéficiaires ;
- les difficultés liées au financement des régimes de protection sociale ;
- la non ratification de la Convention 102 de l'OIT par le Mali ;
- la timidité des programmes de transferts sociaux et le manque de synergie entre les différents intervenants ;
- la faible prise en compte des travailleurs migrants dans la définition des politiques et programmes de protection sociale ;
- la faible connaissance de l'impact de la protection sociale dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

## **SECTION III : L'ETAT DES LIEUX DES MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE DANS LE SECTEUR INFORMEL AU MALI**

Les mécanismes existants au Mali sont : l'Assurance Maladie Obligatoire pour les travailleurs du secteur formel, le Régime d'Assistance Médicale pour les personnes indigentes, les organisations mutualistes ainsi que diverses formules de gratuité et de réduction tarifaire pour certaines catégories et pathologies et l'Assurance Volontaire de l'INPS. L'institution, en 2009, de l'Assurance Maladie Obligatoire et du Régime d'Assistance Médicale constitue un moment fort de ce processus.

Le Régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), institué, par la Loi N°09-015 du 26 juin 2009, a pour but de permettre d'améliorer et d'élargir l'accès aux soins en assurant la couverture des frais des soins de santé inhérents à la maladie et à la maternité des personnes assujetties et des membres de leurs familles.

L'Assurance Maladie Obligatoire cible les fonctionnaires civils et militaires, les députés, les salariés régis par le Code du Travail, les pensionnés ainsi que les ayants droit de ces catégories (y compris les ascendants). Cette population potentielle couverte est de 1.954.753 personnes.

Le taux de prise en charge du panier de soins est de 80% des frais en cas d'hospitalisation et 70% des frais en cas de soins ambulatoires.

Il faut signaler qu'une démarche de dialogue social a été conduite depuis les phases d'implantation de ce régime. Cette démarche a impliqué, à toutes les étapes importantes, les principaux partenaires sociaux.

La gestion du régime est confiée à un organisme public dénommé Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) qui délègue certaines de ses fonctions à deux organismes gestionnaires délégués (OGD) que sont la Caisse Malienne de Sécurité Sociale et l'Institut National de Prévoyance Sociale. Les OGD appliquent comme base de remboursement, les tarifs des prestations déterminés par les conventions signées avec les différents producteurs de soins, selon la nature des soins et selon le type de producteurs de soins.

Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), institué par la Loi N°09-30 du 27 juin 2009, est un dispositif non contributif destiné aux indigents et autres admis de droit, qui bénéficient gratuitement d'une prise en charge de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement requis. L'Etat contribue à hauteur de 85% du montant total nécessaire au fonctionnement du régime et les collectivités doivent s'acquitter des 15% restants. Le principal acteur chargé de la mise en œuvre du RAMED est l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) en partenariat avec :

- les Collectivités Territoriales qui doivent jouer un rôle prépondérant non seulement dans la mobilisation des ressources, mais aussi dans l'identification des indigents;
- les services techniques du Ministère de tutelle qui appuient les Collectivités Territoriales dans l'identification des indigents à travers des enquêtes sociales préalables à la délivrance du certificat d'indigence;
- les services techniques du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget pour faciliter la mobilisation de la contribution de l'Etat et appuyer l'ANAM dans la mobilisation des contributions des Collectivités Territoriales;
- les services techniques du Ministère de la santé qui assurent la tutelle des structures prestataires de soins.

La mise en œuvre des régimes d'Assurance Maladie Obligatoire et d'Assistance Médicale ont, depuis leur démarrage effectif (prélèvement des cotisations en fin novembre 2010 et début des prestations sanitaires le 1er mai 2011), enregistré d'incontestables acquis et avancées.

Il faut cependant relever de réelles contraintes et difficultés pour lesquelles des mesures et actions devront être engagées pour consolider progressivement le dispositif. Il s'agit principalement :

▪ **Concernant le régime d'Assurance Maladie Obligatoire :**

- La persistance de certaines réclamations ou revendications au niveau de certaines catégories socio professionnelles au regard de nombre de situations consacrées par des dispositions antérieures (gratuités, exemptions partielles de paiement...) bien que la loi instituant l'AMO indique que toutes les « dispositions antérieures contraires sont abrogées » ;
- Les difficultés relevées dans la diligence des paiements (15 jours pour les pharmacies ou 30 jours pour les établissements de soins) ;
- La non immatriculation, à ce jour, des fonctionnaires militaires (au nombre de 29.484 assujettis à l'AMO) malgré l'expiration de la période d'apprêtement souhaitée, en son temps, par le Commandement Militaire.
- Il faut signaler, cependant, que de nombreux militaires passent régulièrement au niveau de la CANAM pour s'informer des possibilités de leur immatriculation.
- La prise en compte, conformément à la Déclaration du Conseil des Ministres du 20 avril 2011, de la volonté des personnes assujetties qui ne souhaitent pas bénéficier de l'assurance maladie obligatoire ; situation qui a donné lieu à des manœuvres de la part de certaines organisations de travailleurs, voire de certaines personnes.
- Le refus de certains employeurs du secteur privé de payer la part de cotisation AMO à leur charge au motif de la Déclaration du Conseil des Ministres du 20 avril 2011. Il apparaît que certaines entreprises continuent à verser les cotisations de 2% de la branche protection contre la maladie à l'INPS et que les cotisations AMO sont calculées uniquement sur les salaires des « Adhérents » excluant ainsi la part patronale pour les non adhérents (3,5% du salaire brut) or, cette part intègre la cotisation de 2% anciennement versée.

▪ **Concernant les organisations mutualistes :**

- Les organisations mutualistes sont censées couvrir l'essentiel des acteurs du secteur informel et du monde agricole. La cible des mutuelles sociales est ainsi estimée à 78% de la population totale du Mali, déduction faite des cibles de l'AMO (17%) et du RAMED (5%).
- En fin 2018, il y avait 209 mutuelles de santé agréées au Mali qui ont enregistré un effectif total de 35 845 adhérents (26 298 Hommes et 9 547 Femmes) pour 134 694 Bénéficiaires (62 819 Hommes et 71 875 Femmes)<sup>2</sup>.
- A la même période, le pourcentage de la population malienne couverte par les mutuelles de santé est de 6,25% selon les données de la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSSES).

---

<sup>2</sup> Rapport d'activités 2018 de l'UTM

▪ **Concernant l'Assurance Volontaire de l'INPS :**

Afin d'étendre la couverture sociale à la population active non prise en compte par les régimes classiques, l'Etat malien a institué l'assurance volontaire à certains régimes de prévoyance sociale gérés par l'INPS.

Ainsi, par la loi n° 99-047 du 28 décembre 1999 et le décret n° 04-567/P-RM du 08 décembre 2004, les membres non-salariés des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles ont la faculté de s'assurer aux régimes gérés par l'INPS. Il s'agit des prestations familiales, de l'assurance vieillesse, invalidité et décès et l'assurance maladie obligatoire depuis l'avènement de ce régime.

Par définition, le régime de l'assurance volontaire est censé couvrir toute la population exclue du champ de la protection sociale du régime général des travailleurs ou des fonctionnaires.

Le régime qui a démarré véritablement en 2005 peinait à s'implanter. Ce qui a amené l'INPS a signé un accord de partenariat avec un opérateur privé pour la promotion du régime auprès des groupes cibles.

Par cette convention, l'INPS transfère à cette société (SAER EMPLOI) les activités de recensement, d'information et de préinscription des adhérents au régime.

Sur un potentiel d'actifs de 5 304 110, le régime est parti de **18** adhérents en 2005<sup>3</sup> à **12 578**<sup>4</sup> assurés volontaires immatriculés au 31 décembre 2018, soit un taux de couverture de seulement 0,24%.

---

<sup>3</sup> Note relative à la protection sociale du secteur informel, INPS, Mai 2018

<sup>4</sup> Rapport d'activités 2018, DNPSES

## **SECTION IV : LES PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RECHERCHE**

Il convient de rappeler que la recherche s'est focalisée sur les principaux domaines suivants :

### **▪ Politiques et Programmes**

- Quels sont les principaux défis en matière de protection sociale et d'extension de son champ d'application aux travailleurs de l'économie informelle ?
- Quelles ont été les principales stratégies pour étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ?
- Dans quelle mesure existe-t-il un soutien politique et ou syndical en faveur de l'extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle ?
- Les mécanismes existants de protection sociale sont-ils extensibles aux travailleurs de l'économie informelle ?

### **▪ Environnement Positif**

- Quels sont les mécanismes en place pour le financement des politiques et programmes axés sur l'économie informelle et la protection sociale ?
- Les organisations syndicales disposent-elles de ressources humaines suffisantes pour soutenir des argumentations et des propositions pour la conception des mesures d'extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle ?
- Des outils opérationnels comme les registres uniques/coordonnées ont –ils été mis en place pour favoriser l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ?

### **▪ Impact actuel des mécanismes existants de PS sur les travailleurs de l'économie informelle**

- Les travailleurs de l'économie informelle à Bamako et Sikasso sont-ils concernés par les mesures actuelles de PS ?
- Connaissent-ils l'importance de la protection sociale ?
- Ont-ils des relations avec les syndicats qui leur parlent de la PS ?
- Sont-ils intéressés à participer à un programme quelconque de PS ?

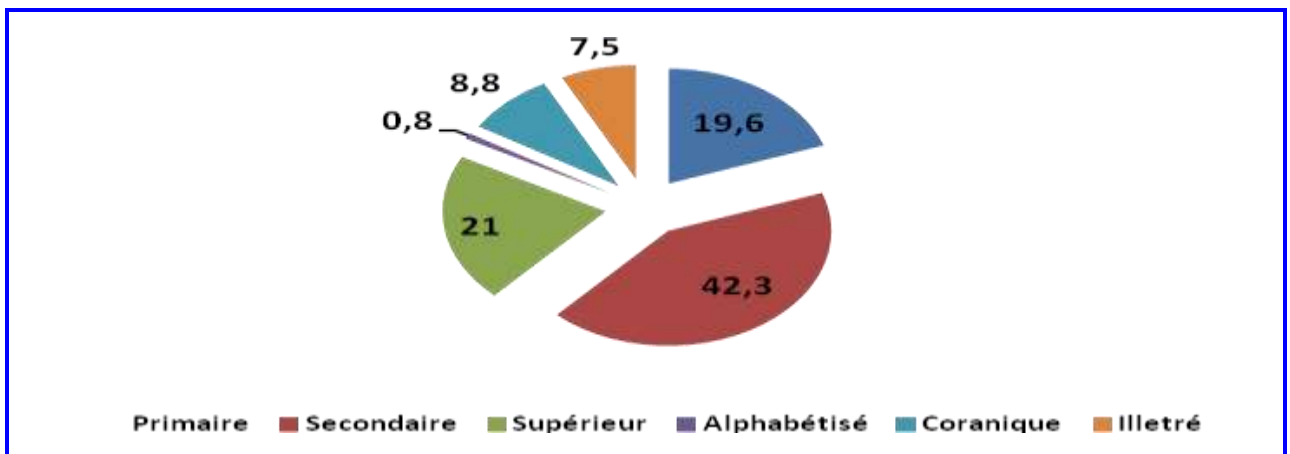


## LES DEFIS LIES A L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE ET LA PROMOTION DE L'EMPLOI DECENT DANS L'ECONOMIE INFORMELLE AU MALI ;

### ▪ Indicateurs quantitatifs de la situation de couverture sociale des travailleurs de l'économie informelle

La population enquêtée est composée de jeunes âgés de 15 à 40 ans dont 65,8% de sexe masculin et 34,2% de sexe féminin. Un peu plus de la moitié de cette population est célibataire (54,4%) tandis que 43,9% sont marié (e)s. Sur le plan du niveau d'instruction, 63,3% de la population enquêtée ont franchi au moins le cap de l'enseignement fondamental dont 21% pour le niveau de l'enseignement secondaire. Tandis que moins de 1% est alphabétisé contre 6,9% considérés comme analphabètes. L'enseignement coranique occupe 8,8% de cette population enquêtée.

Répartition du niveau d'instruction des enquêté (e)s



Source : Équipe CARES

### - Situation des travailleurs de l'économie informelle par rapport à la PS

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, 39,4% de la population enquêtée connaissent l'importance de la PS contre 60,6% qui l'ignorent. Nous reconnaissons que dans la théorie du maximalisme, tout homme tente de profiter davantage de l'acquisition de biens matériels comme financiers. L'étude a tenté alors d'interroger les travailleurs de l'économie informelle dans leur perception de recherche de PS, quel que soit leur statut (travailleur ou non). Ils sont alors, selon les résultats de l'enquête, 88% à la recherche de PS soit comme salariés mais liés à la formation, soit comme employés, quel que soit le statut de formation.

**- Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs de l'économie informelle sans PS**

La majorité de la population enquêtée est sans PS (60%). On reconnaît aussi que le sous-emploi touche plus de femmes (65% environ) que d'hommes (35%).

Par âge, on remarque que plus l'âge avance moins les travailleurs de l'économie informelle sont intéressés par un système de PS. Cela est d'autant plus évident qu'ils s'adonnent à des activités lucratives familiales une fois qu'ils sont de plus en plus actifs.

**- Stratégies développées par les travailleurs de l'économie informelle en lien avec leur insertion dans les mécanismes de PS**

Plusieurs stratégies sont développées par les travailleurs pour la recherche d'inclusion dans un système de PS. Ceci passe par des mutuelles, des relations personnelles, des structures en charge des offres de santé. En effet, une forte proportion des travailleurs de l'économie informelle pense user de leur relation personnelle pour se soigner quand ils tombent malades et se font leur propre économie pour les « jours à venir ». 70,9% n'ont d'autre stratégie que de se prendre en charge en termes de couverture sociale, tandis que 17,4% tirent leur stratégie dans l'exploitation des petites annonces sanitaires entre eux. Ils ne connaissent pas le fonctionnement de l'AMO ni du RAMED.

**- Difficultés des travailleurs de l'économie informelle dans le processus de recherche d'un mécanisme de PS**

Plusieurs difficultés émaillent le parcours des travailleurs de l'économie informelle dans leur processus de recherche d'un mécanisme de PS. Il s'agit notamment du manque de financement (76,7%), du manque d'opportunité (13,7%), de la discrimination, de l'inadéquation entre profil et avantages de PS, etc.

**- De l'information sur les mécanismes existant de PS**

L'un des constats majeurs de cette recherche est que les travailleurs de l'économie informelle pour la plupart (68,7%) contre (31,3%) ne connaissent pas l'existence de l'AMO ou d'autres mécanismes, comme institution de promotion de PS.

L'analyse documentaire montre que les travailleurs connaissent mieux les institutions de PS en milieu urbain (Bamako) qu'en région (Sikasso). Ceci s'explique probablement par la proximité, lesdites institutions étant implantées dans la capitale.

En définitive, il ressort de cette étude que les travailleurs, surtout ceux des milieux défavorisés, ont une connaissance limitée des institutions et programmes œuvrant dans le

cadre de la PS. Ceci constitue sans aucun doute un handicap majeur pour leur insertion dans les mécanismes existants vu les opportunités dont ces institutions et programmes sont porteurs aujourd'hui.

- **Des perceptions des travailleurs de l'économie informelle relativement à la situation du chômage, du sous-emploi et de la PS**

Dans l'ensemble, les travailleurs de l'économie informelle perçoivent la situation actuelle de chômage et de sous-emploi comme très préoccupante et ayant un fort lien avec leur exclusion des mécanismes de PS.

En effet, ils ou elles jugent très préoccupante la situation du chômage et du sous-emploi. Quelle que soit la région, le sexe, la zone de résidence et la tranche d'âge, il apparaît que les phénomènes connexes du chômage et du sous-emploi préoccupent au plus haut degré les travailleurs de l'économie informelle.

- **Des perceptions des travailleurs de l'économie informelle par rapport à la responsabilité des divers acteurs chargés de la gestion de la PS au Mali**

Nombreux sont les **travailleurs de l'économie informelle** qui reconnaissent leur part de responsabilité en ce qui concerne leur exclusion des mécanismes de PS.

Au fait, leur responsabilité est effectivement engagée parce qu'étant souvent peu portés vers la recherche d'information voire vers des secteurs d'activités autres que ceux pour lesquels ils ont été formés. Comme l'a d'ailleurs souligné le responsable de l'AMO « La plupart des groupes cibles concernés n'ont pas de connaissance approfondie des avantages de la PS et du mécanisme dans lequel ils veulent s'engager. Peu d'entre eux acceptent d'aller à la recherche d'informations nécessaires dans leurs domaines respectifs. Ils ne savent visiblement pas ce qu'ils veulent ».

- **Perceptions des employeurs des travailleurs de l'économie informelle et des organisations syndicales sur les causes de la non extension de la PS**

La situation de la PS au Mali n'est guère reluisante. En effet, l'extension de la PS constitue de nos jours un problème réellement grave et très préoccupant tel que soulevé par tous les acteurs ciblés par cette recherche.

La PS, comme nombre de personnes ont eu à le souligner, ne concerne pas que des travailleurs du formel et des salariés mensuels.

Un responsable syndical fait la lumière sur ce qu'on peut comprendre par le vocable « Protection Sociale et Sécurité Sociale » en ces termes : « notre constat est qu'on a tout un mélange quand on parle de cela. Ces mots prêtent à confusion alors que cela ne devrait pas être ainsi. Les **travailleurs de l'économie informelle** sont à deux niveaux selon les réalités de notre pays qui connaît un fort taux d'analphabètes et de manque de qualification particulière, qui nécessite une adhésion aux différents mécanismes de PS».

Quant aux déterminants de la non extension de la PS aux **travailleurs de l'économie informelle** les employeurs estiment qu'ils sont divers : l'inadéquation entre emploi et formation constitue un déterminant majeur ainsi que la pauvreté et le manque de confiance dans tout ce qui est étatique. Cet état de fait semble avoir encore de beaux jours devant lui si rien ne motive les **travailleurs de l'économie informelle** à faire confiance aux avantages de la PS souligne un PTF. « Il y a aussi un manque criard d'offres d'opportunités» souligne un autre chef d'entreprise à Sikasso.

Nombre de responsables de structures syndicales et de services nationaux en charge de la PS, mettent en cause le « système » qui n'est pas adapté aux attentes des **travailleurs de l'économie informelle**. L'un d'eux affirme en substance : « Le sous-emploi est très accru aujourd'hui et c'est à cause du manque d'emploi. Les **travailleurs de l'économie informelle**, pour trouver quelque chose à faire, sont obligés de se vouer aux métiers pour lesquels ils n'ont pas été formés. La conséquence en est qu'ils sont mal payés car la rémunération peut déterminer la participation à un mécanismes de PS »

Cette analyse est corroborée par un responsable des jeunes de Sikasso : « Le système de PS malien est très défaillant. Les **travailleurs de l'économie informelle** ne sont pas bien informés. Bon nombre d'entre eux n'ont aucun programme pour leur vie. Le Mali a besoin de tous les travailleurs pour faire booster l'économie du pays ».

Pour la plupart des personnes ressources rencontrées, l'engagement de l'État dans la question n'est pas significatif : « L'engagement de l'État dans la problématique de l'emploi informel et de l'extension de la PS pour le moment ne résoudra pas le problème, il va falloir mettre sur pied une politique adéquate de l'encadrement de l'emploi informel dans laquelle les **travailleurs de l'économie informelle** vont se reconnaître afin que le taux de chômage soit revu à la baisse et le niveau de vie des **travailleurs de l'économie informelle** rehaussé.

En clair, pour les responsables syndicaux, la situation de la PS est fort préoccupante et la solution devrait résider dans la mise en œuvre d'une politique d'emploi cohérente, la promotion de l'emploi informel et sa couverture par les mécanismes de PS.

## **SECTION V : LES STRATEGIES SYNDICALES POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE AUX ACTEURS L'ECONOMIE INFORMELLE AU MALI**

Plusieurs stratégies peuvent être développées par les organisations syndicales pour contribuer à l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle. A l'analyse des résultats de la présente recherche nous avons retenu cinq (5) stratégies en raison de leurs liens directs avec la problématique de l'informalité dans le secteur économique et de leur faisabilité par le CARES en particulier et les organisations syndicales en général.

En effet ces stratégies ont essentiellement trait à l'environnement institutionnel, législatif et règlementaire, le climat des affaires et le renforcement de capacités des organisations syndicales.

Ainsi, face à tous ces constats relevés, nous formulons les propositions suivantes sur la base desquelles pourraient s'approfondir les réflexions en vue de la proposition et de la formulation de projets pilotes pour étendre la PS aux travailleurs de l'économie informelle.

Il a été beaucoup question d'inadéquation entre formation et emploi, de sous-emploi, du manque de financement et d'opportunités, du manque de confiance entre l'Etat et les travailleurs de l'économie informelle (probablement en matière de gouvernance transparente des ressources des institutions de protection sociale). Aussi, la méconnaissance des mécanismes de protection sociale par les travailleurs de l'économie informelle est-elle assez visible et décriée. L'encadrement de ce secteur par les syndicats reste encore faible.

Cependant, les travailleurs font recours à des mécanismes de protection sociale, surtout contre la maladie. Il s'agit par exemple des mutuelles et des liens de fraternité (parenté). Tous ces mécanismes restent largement dépendants de la qualité du travail, c'est-à-dire du travail décent au sens de l'OIT. Sur ces aspects, les différents acteurs sont fortement interpellés et attendus, notamment les syndicats (centrales ou syndicats de branche). Le travail de ces derniers pourrait s'articuler plus sur les questions d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités des travailleurs de l'économie informelle sur la protection sociale mais surtout de plaider pour la prise en compte de ces travailleurs dans les mécanismes de protection sociale au Mali, expressément, l'extension de la PS à ces travailleurs.

Pour cela, les actions pourraient s'articuler autour de certains axes :

### **Axe 1 : Plaidoyer pour la mise en œuvre de réformes institutionnelles cohérentes et inclusives en matière de protection sociale**

La question de PS étant transversale, il est impérieux de créer un cadre de consultation regroupant tous les acteurs intervenant dans la promotion et la vulgarisation de la PS au Mali pour mutualiser les informations et réflexions relatives à la situation des travailleurs de l'économie informelle. Cela pourrait se faire sous forme de cadre de concertation opérationnel. Un tel cadre pourrait contribuer à améliorer substantiellement le cadre institutionnel et réglementaire de la stratégie de promotion de la PS. Ce cadre sera un espace de dialogue entre acteurs. Il doit être d'une organisation assez légère regroupant les représentants des centrales syndicales, du patronat, du ministère de tutelle, de l'Assemblée nationale et des organismes de gestion de la protection sociale, etc.

### **Axe 2 : Renforcement des capacités des syndicats des travailleurs (CARES) en matière de surveillance et de contrôle des mécanismes de protection sociale, notamment les structures en charge de la PS au Mali**

- Vulgariser le plus rapidement possible l'AMO de même que le RAMU et créer un fichier central qui renseigne sur le marché du travail et les indicateurs de l'emploi (les travailleurs de l'économie informelle en l'occurrence) ;
- Poursuivre le renforcement de l'employabilité des travailleurs de l'économie informelle en donnant plus de moyens d'encadrement du secteur aux organisations syndicales et au CARES, notamment;
- Développer les entreprises familiales et promouvoir l'emploi salarié décent à travers la levée des contraintes institutionnelles (incitations fiscales, exonération fiscale pour les jeunes entrepreneurs, etc.) ; la promotion de l'éclosion de pôles de croissance ; la mise en place d'un cadre général incitatif à la création d'emplois salariés ;
- Améliorer le système d'information et de sensibilisation sur la PS;
- Dynamiser la concertation entre les partenaires impliqués dans la promotion de l'emploi et de la PS

### **Axe 3 : Développement des programmes de l'emploi et de l'employabilité des travailleurs de l'économie informelle**

- Pérenniser le dispositif de création d'emplois formels et décents pour les travailleurs de l'économie informelle et mettre en place un financement innovant pour la promotion de l'emploi et de la PS;

- Promouvoir l'auto-emploi en développant un dispositif d'appui ciblé et accompagnant le développement des secteurs porteurs de croissance notamment dans les activités agricoles, l'artisanat et les services ;
- Poursuivre la mise en œuvre et le financement des actions dans le cadre du CREDD ;
- Renforcer les approches directes de création d'emplois tels que les programmes HIMO pour les travailleurs de l'économie informelle;
- Développer l'emploi rural à travers une stratégie intégrée de croissance et de création d'emplois et un choix judicieux d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture et d'autres activités rurales non agricoles ;
- Encourager et soutenir l'esprit d'entreprise et le secteur informel.

**Axe 4 : Plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires et facilitation des mesures de création des entreprises formelles ayant accès à la PS**

- L'extension de la protection sociale et les programmes générateurs de revenus face à la faiblesse des capacités contributives des populations non couvertes. Cette articulation «politique d'extension - programmes générateurs de revenus» peut se réaliser au Mali;
- Poursuivre l'amélioration du cadre de l'investissement et l'environnement macroéconomique ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour les entreprises qui acceptent de participer aux programmes d'insertion professionnelle, afin de favoriser une intégration souple des demandeurs d'emplois dans les entreprises formelles;
- Mettre en place des mesures visant à faciliter la création d'entreprises à travers, (i) l'identification et la sélection des travailleurs de l'économie informelle ayant une capacité entrepreneuriale, (ii) la formation des travailleurs de l'économie informelle à l'entrepreneuriat, (iii) la mise en place d'un dispositif d'incubateur de projets pour appuyer la maturation et la finalisation des projets et l'accompagnement des promoteurs dans l'exécution de leurs projets, (iv) la mise en place d'un fonds de garantie facilitant la création des PME/PMI, (v) la mise en place d'un mécanisme de caution pour l'entrepreneuriat des travailleurs de l'économie informelle, (vi) l'adoption de mesures visant à réduire le coût des crédits destinés aux travailleurs de l'économie informelle, (vii) l'appui à l'entrepreneuriat agricole et au développement de l'emploi rural, (viii) la mise en place d'un dispositif efficace d'appui/conseil et d'accompagnement des travailleurs de l'économie informelle, (ix) l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de micro

financement, chargée d'élargir et d'améliorer l'accès aux microcrédits, surtout aux jeunes et aux femmes les plus vulnérables.

**- Axe 5 : Identification des pistes de financement solides pour soutenir le processus d'extension de la protection sociale dans l'économie informelle au Mali**

- Explorer et mettre à profit toutes les sources et opportunités de financement qui existent auprès des partenaires financiers internationaux;
- Diffuser largement les informations sur le salaire minimum garanti et sur les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants;
- Envisager des sources innovantes telles que les taxes spéciales sur les transferts de fonds, et sur l'importation des produits tels que le tabac, l'alcool, les voitures, etc. et l'exportation des produits tels que le ciment, le phosphate, etc.
- Mettre à contribution la diaspora pour le financement de la PS, notamment pour les travailleurs de l'économie informelle;
- Mettre en place un Fonds pour l'autonomisation et le développement des entreprises de l'informel;
- Appuyer l'accès des travailleurs de l'économie informelle aux ressources foncières et surtout financières (promotion du crédit rural orienté vers les activités suivantes : élevage, agriculture, pêche), en accordant une attention particulière aux zones défavorisées ;
- Identification des besoins en services financiers des jeunes ruraux ;
- Mettre en place de mécanismes incitatifs d'épargne adaptée aux besoins des travailleurs de l'économie informelle ;
- Mettre en place des mécanismes de refinancement permettant l'expansion des systèmes financiers décentralisés en milieu rural ; etc.);
- L'amélioration de l'intermédiation financière et de l'accès à des services financiers adaptés;
- La professionnalisation du secteur privé à travers un meilleur encadrement du secteur informel en vue de faciliter sa transition vers le secteur formel;
- La protection sociale qui serait mise en place au profit des travailleurs de l'économie informelle, devrait accorder un intérêt particulier à l'accès aux soins sanitaires des enfants et des femmes tributaires des dures conditions de vie, obligés de participer à la production et d'assurer les tâches ménagères;



- En outre, les expériences de micro-assurances volontaires semblent répondre à l'esprit d'indépendance du secteur informel, malgré l'opinion largement répandue favorable à l'assurance obligatoire comme étant le seul moyen d'une couverture idéale du point de vue des champs d'application personnel et matériel, et d'octroi de prestations non encore couvertes tant par le système formel que par le système mutualiste.

## **CONCLUSION**

L'extension de la protection sociale est à envisager dans une perspective dynamique. Il s'agit d'engager un processus long dont l'objectif est de construire à terme un système de sécurité sociale nationale à caractère universel, cela afin de garantir à tous une sécurité de revenu et un accès à des soins de santé d'un niveau correspondant aux capacités économiques et à la volonté politique du pays. Par ailleurs, dès la mise en place du système, il est essentiel de prévoir des articulations et des ponts entre les dispositifs destinés aux groupes non couverts et les autres mécanismes de protection sociale. Le but est de concevoir une politique nationale dans une logique de partenariat entre les différents acteurs concernés (Etat, collectivités locales, partenaires sociaux...). La sécurité sociale doit être considérée comme un instrument privilégié d'intégration des exclus aussi bien sur le plan socio-économique que politique. L'objectif à long terme est la mise en œuvre d'un véritable système national de solidarité pour tous.

D'une manière générale, il apparaît que, face au défi que représente l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle, une des lignes d'action prometteuses consiste à opérer des distinctions entre différentes catégories dont les besoins, les capacités contributives et les conditions d'emploi et d'intégration diffèrent profondément. Les problèmes posés de même que le type de protection à envisager et les modalités d'extension possibles varient en effet très sensiblement selon que les exclus travaillent ou non pour un employeur ou quelqu'un d'identifiable comme tel (personnel domestique, travailleurs à domicile, travailleurs occasionnels, travailleurs sous contrat...), qu'ils travaillent ou non à leur compte (employeurs, indépendants, petits exploitants agricoles, pêcheurs...), qu'ils travaillent ou non dans le cadre d'un groupe ou d'une communauté (membre d'une coopérative, d'une association...). A l'intérieur même de chaque catégorie, en particulier les deux dernières, il tend en outre à exister de très fortes disparités, des vendeurs de rue aux professions libérales en passant par les artisans ou les chauffeurs de taxi. A partir d'une meilleure connaissance des composantes et des caractéristiques de l'économie informelle, il est possible d'envisager des stratégies adaptées pour les différentes catégories de travailleurs.

Ainsi, le système de protection sociale mis en place par l'Etat garantissant une protection minimale peut être améliorée par la suite.

Pour conclure, disons que la société peut agir collectivement de manière à renforcer la sécurité du revenu par l'offre d'autres moyens de compensation, face à l'implacabilité des forces du marché. La protection sociale contribuera ainsi à stabiliser la demande en période de crise et, par-dessus tout, à limiter les tensions sociales. Elle permettra d'améliorer le bien-être des populations victimes de l'exclusion et de créer un climat de confiance favorable au progrès économique.

## BIBLIOGRAPHIE

- La protection sociale et les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : Le cas du Mali, UNICEF, Février 2009
- Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018
- Stratégie nationale et plan de renforcement de la Protection Sociale des populations rurales, Mars 2015, FAO
- Protection sociale et Développement Humain au Mali, ODHD, Janvier 2012
- Rapport Atelier : « Le Monde du Travail au Mali : Quel engagement pour la Promotion de la Recommandation sur les Socles de Protection Sociale ? » 25 et 26 Novembre 2012
- Politique Nationale de l'Emploi, 1998
- Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale au Mali, 2002
- Rapport du Forum National sur la Pauvreté des Enfants et la Protection Sociale au Mali, mai 2009
- AVANT PROJET ACTE ADDITIONNEL A/SA.../06/13 RELATIF A LA CONVENTION GENERALE DE LA SECURITE SOCIALE DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO
- ILO, 2010: Extending social security to all. A guide through challenges and options (Geneva: International Labour Office),  
<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?resourceId=16152>
- UNDP, Special Unit for South-South Cooperation, and ILO, 2011: Sharing Innovative Experiences: Successful Social Protection Floor Experiences (New York and Geneva: UNDP, Special Unit for South-South Cooperation and ILO),  
<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?resourceId=20840>
- Loi n°0640/ANRM PORTANT LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

- Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2011-2015
- Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive, BIT, oct. 2011
- Agence nationale pour l'emploi (ANPE) : Enquête emploi permanente auprès des ménages – EPAM 2010 – Premiers résultats, mai 2011
- La protection sociale en 200 questions, mars 2013 (JP Cavaillé)

## **ANNEXES**

# Extension de la Protection Sociale aux Travailleurs de l'Economie Informelle au Mali

## OUTILS D'ENQUETES

### *GRILLE D'ENTRETIEN AUPRÈS DES INSTITUTIONS EN CHARGE DES QUESTIONS DE PROTECTION SOCIALE ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS*

1. Les causes du développement du secteur informel ?
2. Caractéristiques des entreprises informelles et formelles
3. Quelles relations entre les entreprises formelles et informelles ?
4. Quelles conséquences du développement du secteur informel sur l'économie locale ?
5. Quelles pistes pour formaliser l'informel ?
6. Quelle Stratégie spécifique d'Extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle ?
7. Quels mécanismes de financement pour cette Stratégie spécifique d'Extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle ?
8. Que pensez-vous d'un partenariat avec les organisations syndicales pour favoriser l'Extension de la PS aux travailleurs de l'économie informelle ?
9. Les défis liés à l'extension de la protection sociale et la promotion de l'emploi décent dans l'économie informelle au Mali?

# QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL AUPRÈS DES TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE

- Qa. Région ..... Qb. Cercle : .....
- Qc. Commune : ..... Qd. Quartier/Village .....
- Qe. Date de l'enquête : |\_|\_| \ |\_|\_| \ |\_|\_|
- Qf. Nom de l'enquêteur .....

## A. section 1 : identification des enquêtés

- QA1. ....
- QA2. Sexe : Masculin : 1, Féminin : 2.
- QA3. Ethnie : de quelle ethnie êtes-vous?
- QA4. Quel est votre âge : |\_|\_| ans.
- QA4. Statut Matrimonial: Marié : 1. Célibataire : 2. Veuf /Veuve : 3. Divorcé(e) : 4.
- QA5. Niveau d'instruction : Primaire : 1, Secondaire : 2, Supérieur : 3, Alphabétisé : 4, Coranique : 5, Illettré : 6.

## Autres (à préciser)

- QA6. Quelle est votre profession :

## B. SECTION2: ANALYSE DU DEFICIT DE PROTECTION SOCIALE

- QB1. Connaissez – vous en quoi consiste la protection sociale? Oui : 1. Non : 2.

### - Quel mécanisme de Protection Sociale connaissez-vous

- QB2. Êtes-vous intéressé(e) à participer à un système de Protection sociale

- QB3. Oui : POURQUOI - Non : POURQUOI

- QB4. Comment êtes-vous rémunéré ?

Salaire journalier

Salaire mensuel

Salaire selon le rendement autre (à préciser)

- QB5. Quelle est votre principale stratégie? En cas de maladie – blessure - décès

**QB6.**Type de contrat d'emploi que vous recherchez : Contrat d'intérim : 1. CDD: 2. CDI 3. Contrat à temps partiel : 4. Indifférent : 5. Autres : .....

**QB7.** Quelle perspective avez-vous pour l'avenir? Obtenir un emploi stable : 1. Obtenir un emploi en lien avec ma formation : 2. Obtenir l'évolution dans l'emploi : 3. S'installer à son compte avec un projet d'emploi : 4. Autres : .....

**QB8.** Dans le cadre d'un programme d'appui aux travailleurs de l'économie informelle, que faut-il pour vous inciter à participer à un système de protection sociale?

**QB9.** Quel type d'accompagnement voulez-vous

Obtention de financement : 1. Accompagnement des partenaires : 2. Bénéficiaire des formations en entrepreneuriat : 3. Subvention pour le fonctionnement sur une durée déterminée : 4. Autres : .....

**C. section3. : ATTENTES PAR RAPPORT AUX SYNDICATS & POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT EN TERMES D'ACCOMPAGNEMENT**

**QC1.** Connaissez-vous les syndicats au Mali ? Oui : 1. Non : 2.

**QC2.** Savez-vous le rôle que jouent les syndicats?

**QC3.** Dans le cadre de la mise en place d'un système de protection sociale, estimez-vous opportun d'avoir des partenariats et avec qui? 1. Service technique en lien avec la PS : 2. ONG ou programmes venant en aide aux travailleurs de l'économie informelle : 3. Association et organisation socioprofessionnelle : 4. Institution de micro finance : 5. Banque : 6. Municipalité et service de collectivité territoriale : 7. Non, aucun partenariat n'est nécessaire : 0. Autres : .....

**QC4.** Dans le cadre de l'exécution et de la mise en œuvre des projets pilotes contribuant à l'extension de la PS pour vous, êtes-vous prêt à participer et de quelle manière? Apport personnel en nature : 1. Apport personnel financier : 2. Participation en qualité d'employé ou d'associé : 3. Apport physique : 4. Non, aucun apport de ma part : 0 Autres : .....

**QC4a.** Si aucun apport, qu'est ce qui justifie cela? Projet ne peut aboutir : 1. Pas confiant pour l'obtention de financement : 2. Pouvant pas être bénéfique : 3. Préfère trouver un emploi stable et sécurisé : 4. Autres : .....

**AUTRES CHOSES IMPORTANTES A NOTER.....**